



# Compte-rendu du conseil municipal

## Du Jeudi 9 novembre 2017

### *A l'ordre du jour :*

- 1. Approbation du Conseil Municipal du 11 octobre 2017*
- 2. Choix des entreprises dans le cadre de la mise en accessibilité PMR et rénovation de la mairie et autorisation au Maire de signer les pièces du marché*

L'an deux mil dix-sept, le 9 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de MOUCHIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DEVAUX, Maire, à la suite de la convocation affichée le 2 novembre 2017 en mairie conformément à la loi.

**Etaient présents :** MMES DELMOTTE Martine, VARLET Aline, DENNERY Sylvie  
MM. DEVAUX Christian, DELABY Jean-Pierre, VARLET Régis, SUBTS Joseph, ROLLIER Jean-Marc, MALICKI Damien, LEMAIRE Thierry

**Etaient excusés avec pouvoir :**

MME DEBODE Pascale donnant pouvoir à VARLET Régis  
MME DELABRE Edith donnant pouvoir à DEVAUX Christian  
MME CHOTEAU Thérèse-Marie donnant pouvoir à MALICKI Damien

**Etaient excusés sans pouvoir :**

MME MAHIEZ Séverine  
M. MORGAN Quentin

**Madame VARLET Aline a été élue secrétaire.**

**1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil Municipal du 11 octobre 2017**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la rédaction du compte-rendu du conseil municipal en date du 11 octobre 2017.

**2. Délibération N 2017-40 : Choix des entreprises dans le cadre de la mise en accessibilité PMR et rénovation de la mairie et autorisation au Maire de signer les pièces du marché**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VARLET Régis, adjoint aux travaux, qui présente l'assemblée la meilleure offre par lot au regard des critères de sélection dans le cadre de la mise en concurrence en procédure adaptée pour les travaux de mise en accessibilité PMR et rénovation de la mairie :

- Lot n°1 Démolition/Gros œuvre : L'atelier du patrimoine de Genech pour un montant HT de 54 801.16€
- Lot n°2 Charpente bois : Restor Bois BMB de Brillon pour un montant HT de 38 530.24€
- Lot n°3 Menuiseries extérieures alu : Altomare Altalù de Oignies pour un montant HT de 29 595.00€
- Lot n°4 Serrurerie : Arkal de Le Parcq pour un montant HT de 105 394.69€



### 3. Décision modificative n°2

- Lot n°5 Menuiseries intérieures : GM Morel de Douai pour un montant HT de 26 698.38€
- Lot n°6 Plâtres/isolation/faux plafond : MP Entreprise de Leforest pour un montant HT de 38 082.40€
- Lot n°7 Electricité/VMC : Mazingarbe de Sainghin en Mélantois pour un montant HT de 25 940.60€
- Lot n°8 Plomberie/sanitaire/chauffage : UTB de Saint Laurent Blangy pour un montant HT de 18 381€
- Lot n°9 Ascenseur : Schindler de Wambrechies pour un montant HT de 19 990.00€
- Lot n°10 Carrelage : Bauters de Marcq en Baroeul pour un montant HT de 14 013.45€
- Lot n°11 Peinture : Caméléon de La Neuville pour un montant HT de 24 707.15€

Soit un total HT de 396 134.07€

**Après avoir entendu Monsieur le Maire et Monsieur VARLET, le Conseil municipal par 13 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre, décide :**

- ✓ De valider la liste des entreprises comme noté ce dessus
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché et les éventuels avenants

### 3. Délibération N 2017-41 : Décision modificative n°2

Monsieur le Maire explique que la Trésorerie de Templeuve a demandé à ce qu'une décision modificative concernant le budget 2016 soit effectuée comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSES
13	1313 « Départements »	-1000€
13	1323 « Départements »	+1000€
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

**Après avoir écouté Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 13 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre, décide :**

- ✓ D'accepter la décision modificative n°2



4. Révision des tarifs du foyer rural au 1<sup>er</sup> janvier 2018

**4. Délibération N 2017-42 : Révision des tarifs du foyer rural au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réviser les tarifs de location du Foyer-Rural à compter du 1er janvier 2018.

Monsieur le Maire rappelle que le Foyer-Rural est loué pour des Vins d'Honneur, des mariages, des Communions, des repas de famille et repas d'association. A savoir que la vaisselle est comprise dans le prix de la location.

Les bours, soirées étudiantes, bals et fêtes d'anniversaire sont interdits.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer une augmentation moyenne à 1% et de fixer les nouveaux tarifs de location du Foyer-Rural applicables à compter du 1er janvier 2018 comme suit :

**Salle polyvalente ou Foyer Rural :**

**Pour vins d'honneur (sans utilisation de la cuisine et préparation de repas)**

- ✓ Mouchinois 1 Salle : 130,00 € ⇒ 131,00 €
- ✓ Mouchinois 2 Salles : 224,00 € ⇒ 226,00 €
- ✓ Extérieurs 1 Salle : 229,00 € ⇒ 231,00 €
- ✓ Extérieurs 2 Salles : 373,00 € ⇒ 376,00 €

**Salle Polyvalente :**

**Pour repas**

- ✓ Mouchinois 1 Salle : 357,00 € ⇒ 360,00 €
- ✓ Extérieurs 1 Salle : 468,00 € ⇒ 472,00 €

**Ensemble du Foyer-Rural :**

**Pour repas**

- ✓ Mouchinois 2 Salles : 446,00 € ⇒ 450,00 €
- ✓ Extérieurs 2 Salles : 629,00 € ⇒ 635,00 €

Tarif pour une réunion de famille après les funérailles : 69,00 € ⇒ 69,00 €

Tarifs pour les Associations, le Personnel Communal et les Conseillers Municipaux :

- ✓ Salle Polyvalente (Vin d'Honneur) : 69,00 € ⇒ 69,00 €
- ✓ Salle Polyvalente (Repas) : 134,00 € ⇒ 135,00 €
- ✓ Foyer-Rural (Repas) : 213,00 € ⇒ 215,00 €

Tarif pour une location le lendemain (mouchinois, extérieurs, associations, Personnel Communal et Conseiller Municipaux) : 40% du tarif du premier jour.

Caution : montant identique à l'année dernière, à savoir 160€

Il est décidé qu'un particulier qui ne restituerait pas la salle de manière correcte ne récupérerait pas sa caution. Les associations devront revenir ranger correctement les locaux.

De plus, une association ou un particulier qui annulerait sa location de



## 5. Informations diverses

manière tardive, soit moins d'un mois avant la date, se verrait facturer la totalité de la location (même pour une gratuité).

Enfin, pour faire suite à la réunion du calendrier des fêtes, il est convenu que dorénavant une priorité sera donnée aux écoles et chaque association pourra bénéficier de 3 occupations annuelles (1 gratuite / 2 payantes).

**Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil municipal par 13 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre, décide :**

- ✓ **De fixer les tarifs du foyer rural à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme noté ci-dessus**
- ✓ **D'octroyer 3 locations annuelles aux associations (1 gratuite / 2 payantes)**
- ✓ **De facturer la location complète en cas d'annulation moins d'un mois avant la date prévue**
- ✓ **De garder la caution aux particuliers qui ne rendraient pas la salle / vaisselle dans un bon état**

### 5. Informations diverses

#### ✓ **Conseil d'école**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 1<sup>er</sup> conseil d'école de l'école Camille Desmoulins s'est déroulé le 20 octobre 2017.

Plusieurs demandes ont été faites par l'équipe enseignante et par les parents :

- Installation de bancs dans la cour : prévision pour le budget 2018
- Demande de photocopieur noir et blanc, A4/A3 recto verso, scan, connecté aux réseaux linux : commande en cours, virement de crédit possible entre le 21312 (école) vers 2183 (matériel informatique)
- Une demande a été faite par les parents pour la mise en place d'un cahier de liaison entre la cantine et les parents. Il n'est pas souhaitable de créer ce type de document car la mairie convoque les parents en cas de mauvais comportement
- Les travaux de peinture dans les classes de Madame Taquet et Madame Flament se sont déroulés durant les vacances de la Toussaint. Monsieur le Maire remercie les membres du conseil qui sont venus aider au déménagement des classes mais déplore l'absence des parents d'élèves.

#### ✓ **Stationnement**

Monsieur le Maire est satisfait du respect du stationnement alterné dans les rues Emile Clainquart et des Frères Franquet mais déplore l'effet de vitesse excessive de certains riverains et agriculteurs.

#### ✓ **Banque alimentaire**

Monsieur DELABY et Monsieur SUBTS rappellent au conseil municipal que la collecte de la banque alimentaire se déroulera le 25 novembre 2017. Ils font appel aux volontaires pour aider à la distribution des tracts ainsi que le jour de la collecte.